



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNE BOULT

70190

BOULT

Unité de gestion

30

AD. COM. BOULT

point surveillance

532

BOULT FONTENOTTES

Commune prélèvement BOULT

ARS DT 70 - COMMUNE

Préleveur

Destinataires

LDVH

Date Prél

13/12/2016

Heure Prél

Date début analyse

13/12/2016

Date Récept 13/12/2016

Heure Récep 14:20

RAPPORT D'ESSAI

HY1651-4783

Analyse de

Type D1

Numéro d'échantillon: 38

Lieu exact prélèvement

2 Chemin de Boulot, M. GALLET Hervé

Eau

TRAITEE

MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	SC			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,25	mg/L	1	/
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,31	mg/L	1	1
#	Température	Détermination T°C v2	11,0	°C	1	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	1	/
Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	1	1
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	1	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	1
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	1

EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
			1	Code de santé publique	
				Limites	Références

RAPPORT D'ESSAI HY1651-4783

Analyse de Type D1

	Aspect	Qualitative	normal		
	Couleur	Qualitative	aucune		
	Odeur	Qualitative	nulle		the state of the s
#	рН	NF EN ISO 10523	7,6	pН	[6,5 ; 9,0]
200		Détermination T°C v2	12,9	°C	
	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	315	μS/cm	[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU	2,0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L	0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le

19/12/2016

Imprimé le :

19/12/2016

Le Directeur du Laboratoire

P. LEWONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.

Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.